

Résolution 1048

approuvant le plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services 2024-2028

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le projet de plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services 2024-2028 du 15 mai 2024 (RD 1590),

approuve le plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services 2024-2028, sous réserve des amendements suivants :

- action 4 (modification du titre) : Encourager les entreprises à partager des flottes de véhicules professionnels ;
- action 10 (modification du titre) : Favoriser la création d'espaces de transbordement pour la cyclologistique ;
- action 11 (modification du titre) : Encourager le développement de plateformes logistiques permettant la massification et la mutualisation des flux à l'entrée du centre-ville ;
- action 14 (modification du titre) : Encourager le développement d'un système d'automates à colis multiopérateurs ;
- action 18 (modification du titre) : Encourager le développement des espaces de stockage (mutualisés ou non) dédiés aux artisans, au centre-ville et dans les nouveaux quartiers ;
- action 21 (nouvelle action) : Améliorer le stationnement des taxis, en particulier dans l'hypercentre.